



Acquérir la nationalité française

Par **ichmaroc**, le **29/04/2012** à **23:29**

Bonjour,

Ma mère est marocaine, née en 1946 en Algérie française, de père marocain et de mère algérienne. Je cherche à savoir comment acquérir la nationalité française ?

J'attends vos réponses, svp.

Par **amajuris**, le **30/04/2012** à **13:40**

bjr,
quelle est votre nationalité actuelle ?
algérienne ou marocaine ?
cdt

Par **ichmaroc**, le **01/05/2012** à **00:25**

marocaine ainsi que ma mère
cdlt

Par **amajuris**, le **01/05/2012** à **10:30**

bjr,
voici un lien concernant la demande de naturalisation:
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2213.xhtml>
cdt

Par **ichmaroc**, le **01/05/2012 à 16:28**

bonjour,
je vous remercie pour votre prompte réponse. toutefois je me demande dans quelle procédure ma mère devrait s'inscrire:
1 Réintégration dans la nationalité française par déclaration: vu qu'elle est née en sol français "Algérie française"
2 une simple demande de nationalité par naturalisation.

Par **Tisuisse**, le **03/05/2012 à 11:53**

Bonjour,

Que votre mère suive les formalités prévues pour toute personne étrangère. L'Algérie étant devenue indépendante en 1962, tous les algériens qui étaient français à cette date, on perdu la nationalité française pour devenir, de plein droit, des algériens. Donc, même si votre mère a un certificat de naissance délivré par une administration française de l'époque, elle n'en est pas moins devenue algérienne et uniquement algérienne.

Par **ichmaroc**, le **03/05/2012 à 23:15**

bonjour,
je vous remercie pour votre réponse. d'après ce que j'ai entendue, le démarche doit être entamée d'un certain service d'immigration à Bordeaux. est ce vrai?

Par **Tisuisse**, le **03/05/2012 à 23:33**

Vous n'écoutez surtout pas les légendes urbaines, encore moins les bruits qui courent. Pour demander la nationalité française, vous faites comme tout étranger résidant en France, vous allez faire une demande en préfecture. Là, on vous dira quoi, où, quand et comment faire.

Par **citoyen du monde**, le **11/05/2012 à 23:51**

Pour toute demande de nationalité (sauf cas exceptionnel) la personnes doit avoir résidé au

moins 5 ans sur le territoire français, ça devient de plus en plus dur vu le contexte actuel.

Par **Aida08**, le **09/11/2013 à 22:37**

je suis algerienne mere mrocaïne nee en 1951 POURAI JE OBTENIR la nationalite française

[fluo]**pour quels motifs ?**

pour avoir la nationalité d'un pays, il faut avoir des liens avec ce pays et au minimum y résider.[/fluo]

Par **amajuris**, le **10/11/2013 à 10:37**

bonjour et merci sont des marques de politesse qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site !